

Compte-rendu de la réunion publique du 18 avril 2026

sur la gestion du littoral

organisée par Ault Environnement

Rappel de l'invitation

La réunion est organisée pour échanger sur la protection du littoral face à l'érosion à partir des informations disponibles : état des lieux, études réalisées et prévues, travaux programmés, modalités de financement, évolution de la législation, choix politiques qui restent à faire...

Ault Environnement a questionné et invité la municipalité d'Ault, le Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard (SMBS-GLP) maître d'ouvrage des travaux sur le trait de côte et la Communauté de Communes des Villes Sœurs (CCVS) responsable du financement de la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des inondations (GEMAPI) et de la carte locale d'exposition au recul du trait de côte.

Ault Environnement a réalisé un dossier documentaire consultable sur son site internet :

<https://www.ault-environnement.com/dossiers/gestion-du-littoral/>

Quelques éléments de contexte en avril 2026 :

- . Le 22 juillet 2024 le conseil municipal d'Ault a délibéré sur un plan d'actions Érosion des Falaises dans le cadre du Plan d'Actions pour la Prévention des Inondations 2025-2030 (PAPI 2).
- . En 2025 a été amorcée l'élaboration d'un plan d'actions de gestion intégrée du trait de côte (PAGITC) piloté par l'État et appelé à se substituer au PAPI pour Ault, Fort-Mahon et Quend-Plage concernés par l'érosion côtière plutôt que la submersion marine.
- . La CCVS a engagé l'étude d'une carte locale d'exposition au recul du trait de côte délimitant les zones impactées à 30 et 100 ans.
- . En janvier 2026, Ault Environnement a exprimé des questions et des attentes auprès des candidats à l'élection municipale et obtenu quelques réponses qui méritent discussion.
- . Début mars 2026, Ault Environnement a découvert, dans l'enquête publique sur les travaux du front de mer prévus à Cayeux lancée par le SMBS-GLP, les conclusions de l'étude du renforcement de l'ancrage du cordon de galets à la plage d'Onival, étude qui était prévue dans le PAPI 1 2016-2021 et qui n'a fait l'objet d'aucune concertation ou information.

Introduction

Xavier Desjonquères président d'Ault Environnement excuse la CCVS et le SMBS-GLP qui ne peuvent être présents et remercie Marcel le Moigne maire d'Ault de participer.

La CCVS a fourni un certain nombre d'informations et son président a proposé de rencontrer Ault Environnement début mai 2026.

Le SMBS-GLP a été relancé pour obtenir des informations demandées sans succès depuis novembre 2023.

Le président d'Ault Environnement et le maire d'Ault se tiennent devant une vingtaine de participants.

Xavier Desjonquères rappelle les objectifs de la réunion :

- . Donner à ceux que cela intéresse des informations très peu connues sur les actions et projets de lutte contre l'érosion des falaises et du cordon de galets.
- . Faire naître un débat public et un processus de concertation entre les pouvoirs publics et les habitants.

Qui fait quoi dans la gestion du littoral

Xavier Desjonquères présente le rôle des différentes institutions concernées.

. **Le Syndicat Mixte Grand Littoral Picard (SMBS-GLP)** assure la maîtrise d'ouvrage des études et des travaux sur les protections du littoral, recherche de financements. Il négocie des financements du Département, de la Région, de l'État, du Fonds Barnier, de l'Europe et des communes.

. **La Communauté de Communes des Villes Sœurs** collecte la taxe Gemapi (créée par une loi de 2014 en application depuis 2018 signale un participant). Elle en affecte le produit au financement de travaux réalisés par le SMBS-GLP. Cette taxe est payée par tous les contribuables (taxe foncière - 1,65% de la valeur locative en 2025 -, taxe d'habitation des résidents secondaires, contribution foncière des entreprises de l'ensemble des communes de la CCVS). Elle sert aussi bien à la protection face à la mer sur le littoral qu'aux inondations terrestres et aux rivières sur tout son territoire.

La CCVS étudie la carte locale d'exposition au recul du trait de côte délimitant les zones impactées à 30 et 100 ans.

. **L'État**, responsable du domaine public maritime, accorde des autorisations d'occupation temporaire (AOT). Il gère le Fonds Barnier. Ce fonds est alimenté par une part de nos cotisations d'assurance pour les catastrophes naturelles. Depuis 2019, il ne peut plus intervenir sur l'érosion côtière qui est considérée comme prévisible. Des députés demandent donc la création d'un fonds spécifique à l'érosion côtière. Le maire d'Ault a écrit aux parlementaires de la Somme pour leur demander de soutenir cette initiative.

Concernant la commune, le maire précise qu'elle réalise à ses frais les travaux d'entretien et de réparation des esplanades et des accès des plages et qu'elle est responsable de la casquette. Le SMBS-GLP intervient sur les ouvrages de protection (enrochements, épis, murs).

Il constate que l'affectation du produit de la taxe Gemapi aux travaux d'entretien du littoral par le SMBS-GLP (88 000 € en 2025, 156 000 € prévus en 2026) correspondent à peu près au montant reversé par la commune à la CCVS en compensation de charges transférées (132 000 €). C'est donc la contribution des aultois qui paie ces travaux. Il souhaite que la CCVS provisionne le montant de la contribution communale les années où elle n'est pas totalement utilisée pour faire face à des travaux exceptionnels qui pourraient s'avérer nécessaires.

La commune fait une visite du littoral deux fois par an avec le SMBS-GLP pour définir les travaux nécessaires les deux années suivantes.

Le nouveau dispositif de gestion intégrée du littoral

Marcel Le Moigne présente le nouveau dispositif mis en place en 2025

Un PAGITC (Programme d'Actions de Gestion Intégrée du Littoral) est en cours de mise au point sous le pilotage de l'État pour la création de nouveaux ouvrages de protection ou d'adaptation du littoral.

Un COGITC, comité de pilotage, est coprésidé par le sous-préfet et le maire d'Ault.

Un COSTRA, comité stratégique, présidé par le préfet avec les services de l'État, la Région... qui traite des orientations et des financements.

Les deux syndicats mixtes d'aménagement du littoral de la Somme (SMBS-GLP) et de la Seine-Maritime se réunissent deux fois par an pour se coordonner.

Le devenir du PPR (Plan de Prévention des Risques littoraux)

Xavier Desjonquères rappelle que le PPR de 2015 est excessivement contraignant, jusqu'à l'absurde, pour les transformations d'habitations menacées par l'érosion à l'horizon de 100 ans.

La carte locale d'exposition au recul du trait de côte délimitant les zones impactées à 30 et 100 ans en cours d'étude par la CCVS sera intégrée dans le Plan Local d'Urbanisme intercommunal. Mais les règles d'urbanisme dans ces zones seront-elles revues par la CCVS ?

L'État révisera-t-il le PPR avec la nouvelle carte qu'établit la CCVS ?

Questions et attentes de participants

. La rampe qui descendait à la mer au milieu de la plage du centre sera-t-elle remise en place comme c'était prévu en 2021 ? C'était un accès à la plage plus facile que les escaliers pour certaines personnes.

Marcel Le Moigne répond que ce n'est pas prévu.

. Il faudrait un deuxième escalier pour descendre sur la plage du centre, un escalier existant ayant été recouvert de rochers.

Marcel Le Moigne répond qu'il est difficile mais pas impossible de rétablir un escalier en interrompant une ligne d'enrochements.

. Quelle est la solidité des murs qui penchent de part et d'autre de l'ancien casino ?

Marcel le Moigne annonce que la solidité des murs du bâtiment de l'ancien casino a été certifiée par l'entreprise qui a étudié l'aménagement du sous-sol dont le coût est estimé à 1 200 000 euros.

. Qu'en est-il de la maison rue de la pêche au bord de la casquette ?

Marcel Le Moigne répond qu'un appel à projet est lancé pour une activité ouverte au public.

. Que sera-t-il fait pour les épis du Bois de Cise dont la démolition était prévue dans la stratégie littorale car leur écartement de la falaise était jugé comme un facteur supplémentaire d'érosion de la falaise ?

Marcel le Moigne répond que ce n'est plus considéré comme un problème.

Marcel le Moigne annonce que le 13 février dernier deux effondrements de falaises se sont produits près de la route des Mouettes au Bois de Cise. Un rapport du BRGM signale un risque pouvant conduire à fermer une voie de circulation. Il faut supprimer l'évacuation des eaux pluviales qui se fait actuellement par un caniveau vers la falaise.

Le BRGM a un équipement qui permet de déceler un risque à 2 ans, 5 ans et 10 ans.

Plan d'action

Marcel Le Moigne présente les actions prévues dont certains financements restent à trouver.

. **Etude de la cartographie d'exposition au recul du trait de côte** confiée par la CCVS au Cerema et au BRGM (achèvement en principe en été 2026).

. **Etat des lieux sur la casquette et le site du casino**, estimation de la durée de vie et définition d'actions prioritaires (lancement mi 2026, financement à trouver). Coût de l'étude de 70 000 € dont 14 000 € à la charge de la commune.

. **Recrutement d'un chargé de mission** par le SMBS-GLP pour piloter les études et actions d'Ault, Quend et Fort-Mahon. Il vient d'arriver.

La participation financière de la commune sera de 8000 € par an pendant 3 ans.

. **Elaboration d'une stratégie locale de gestion du trait de côte**, y compris communication et concertation (lancement en septembre 2026 ?).

Coût de 150 000 € financé par l'Etat, 30 000 €, le Feder (Europe), 60 000 €, la Banque des Territoires, 30 000 € et la commune pour 30 000 €.

. **Désenclavement du quartier du Bel-Air** pour une adaptation au recul de la falaise (lancement des études mi- 2026, travaux mi-2027).

Coût des études de 70 000 € financé par la Région, 14 000 €, la Banque des Territoires, 28 000 €, le Conseil Départemental, 14 000 € et la commune pour 14 000 €.

. **Définition d'une stratégie foncière et d'urbanisme** et intégration dans le PLU intercommunal et dans le SCOT (schéma de cohérence territoriale en cours de révision).

. **Evolution des activités agricoles**, plan d'action agronomique.

. **Etude de relocalisation du camping de Woignarue.**

. **Confortement du pied de falaise sur 160 mètres** par la pose d'enrochement : étude des scénarii (mi-2026) d'un coût de 50 000 € financé par le Fonds Vert (État), 20 000 €, le Conseil Départemental, 5000 €, et la commune pour 25 000 €.

Travaux d'un coût prévisionnel de 1 450 000 € financé par le Conseil Départemental, 145 000 €, la commune pour 725 000 €, 580 000 € restant à trouver.

L'État va délivrer l'AOT, Autorisation d'Occupation Temporaire du domaine public maritime pour ces travaux.

Cela n'assurera pas la prolongation de la digue 83 qui coûterait 7 à 9 millions d'euros.

Concertation

En réponse aux demandes de concertation d'Ault Environnement, Marcel Le Moigne envisage la possibilité de réunions de travail pour discuter de ce qu'il est pertinent d'étudier dans ces projets.

Il exprime son accord pour une transparence sur les documents.

Sécurisation de l'ancrage du cordon de galets à la plage d'Onival

Questionné par Ault Environnement sur le projet de sécurisation de l'ancrage du cordon de galets à la plage d'Onival que l'association a récemment découvert dans une enquête publique à Cayeux, Marcel Le Moigne considère que la création d'un nouvel épi et le rechargement de galets prévus sur la plage la supprimerait. Il vaudrait mieux placer un enrochement derrière l'épi zéro.